

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités Hauts-De-France

R32-2024-03-21-00006

Arrêté préfectoral CIE du 21 03 2024

**Arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l'État
pour le contrat unique d'insertion contrat initiative emploi**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34 et R.5134-14 à D.5134-50-3 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2023 fixant le montant des aides de l'État pour le contrat unique d'insertion contrat initiative emploi ;

Vu la circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2024/14 du 7 février 2024 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ;

Vu l'instruction DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion au 1^{er} janvier 2010 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

ARRÊTE

Article 1^{er}

La prescription des contrats unique d'insertion – contrats initiative emploi (CUI-CIE) est autorisée dans le cadre défini par les conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM) conclues entre les conseils départementaux et l'Etat en contrepartie d'un engagement des conseils départementaux à cofinancer des CUI-CIE.

Article 2

Le CIE jeunes est financé par l'Etat sur l'ensemble du territoire régional pour des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, âgés de moins de 26 ans (de moins de 31 ans si présentant un handicap) et de niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat notamment les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les résidents en zone de revitalisation rurale (la liste des communes concernées est annexée au présent arrêté). Le taux de prise en charge est défini en annexe du présent arrêté.

Seuls les employeurs des secteurs social et médico-social, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche précisés en annexe de l'arrêté sont éligibles à la prescription de CIE jeunes. Sur la base d'un diagnostic global, le prescripteur orientera vers le CIE jeunes lorsqu'il l'identifiera comme la réponse la plus adaptée à la situation de la personne, en considération d'autres mesures existantes.

Article 3

Pour les CIE prescrits dans le cadre des CAOM, le montant de l'aide versé par les conseils départementaux pour les conventions en CUI-CIE conclues avec des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est fixé, à compter de la publication du présent arrêté, en application des articles L.5134-19-1 et L. 5134-72-1 du code du travail, à un maximum de 47 % du montant brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée, dans la limite de la durée légale hebdomadaire du travail. Cette prise en charge financière est assurée en totalité par les conseils départementaux.

Article 4

La prescription de CIE ERBM dans le cadre des CAOM des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais envers des résidents des arrondissements de Béthune, Valenciennes, Lens et Douai constituant le bassin minier peut être cofinancée par le conseil départemental du lieu de résidence et l'État. Dans ce cadre, en accord avec l'article D. 5134-64 du code du travail, le montant de l'aide versé par les conseils départementaux pour ces conventions CIE est fixé, à compter de la publication du présent arrêté, à une participation mensuelle égale à 88 % du montant forfaitaire du RSA pour une personne seule. L'État versera le montant de l'aide restant, selon le taux de prise en charge maximal indiqué en annexe.

Article 5

La prescription de CIE hors jeunes, nommés contrats emploi confiance, financés par l'État est autorisée sur l'ensemble de la Sambre-Avesnois Thiérache, du Cateau-Cambrésis, de Caudry et de Solesmes selon les conditions fixées en annexe et pour des personnes dépourvues d'emploi depuis plus de 12 mois, à l'exception de ceux pouvant prétendre à un emploi franc ou aux CIE BRSA.

Article 6

Pour l'ensemble des CIE, le cadre juridique est celui du CUI-CIE tel que défini dans le code du travail avec les modalités d'accompagnement et de tutorat prévues.

Les CIE sont repositionnés autour des principes suivants :

- une sélection des employeurs en fonction de leurs capacités à proposer un parcours insérant ;
- une automaticité d'entretien tripartite entre le bénéficiaire, l'employeur et le prescripteur préalable au moment de la signature de la demande d'aide ;
- un suivi pendant le contrat ;
- un entretien de sortie entre le salarié et le prescripteur 1 à 3 mois avant la fin du contrat ;
- une formalisation écrite des engagements de l'employeur.

Les employeurs sont sélectionnés en fonction de leurs capacités à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion et selon les critères suivants :

- le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent ;
- l'employeur doit démontrer une capacité à accompagner le salarié au quotidien ;
- les engagements en matière de formation sont encouragés ;
- la capacité de l'employeur à pérenniser le poste est examinée.

Article 7

Le montant des aides de l'État prévues pour les conventions des CUI-CIE nouvellement conclues et aux renouvellements en application des articles L.5134-65 et suivants du code du travail, pour des bénéficiaires du RSA (dans le cadre des CAOM), des personnes âgées au moment de signature de la convention initiale de moins de 26 ans, et de moins de 31 ans si présentant un handicap, ainsi que des demandeurs d'emploi de longue durée résidant sur le territoire de la Sambre-Avesnois Thiérache, du Cateau-Cambrésis, de Caudry et Solesmes, est fixé à compter de la publication du présent arrêté dans les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, conformément à la grille jointe en annexe pour les modalités de prise en charge (taux, durée, prescripteurs...). La date de la signature par le prescripteur de la convention ou de son renouvellement sert de base pour la vérification.

Article 8

L'ensemble des dispositions du présent arrêté est applicable aux conventions nouvellement conclues et aux renouvellements en application des articles L.5134-65 et suivants du code du travail à compter de la publication du présent arrêté, la date de la signature par le prescripteur de la convention ou de son renouvellement servant de base pour la vérification.

Article 9

Le renouvellement d'une convention initiale ne pourra être accordé qu'après production d'un bilan des actions par l'employeur visant à améliorer le retour à l'emploi du salarié en insertion démontrant une démarche avérée de parcours d'insertion. Par ailleurs, les renouvellements ne seront ni prioritaires ni automatiques. Ils devront être conditionnés à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisés sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

Conformément aux articles L. 5134-67-1 du code du travail, le contrat de travail, associé à l'attribution d'une aide à l'insertion professionnelle au titre d'un contrat initiative emploi, conclu pour une durée déterminée, peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de vingt-quatre mois, ou de cinq ans pour les salariés âgés de cinquante ans et plus rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi, ainsi que pour les personnes reconnues travailleurs handicapés. A titre dérogatoire, ce contrat de travail peut être prolongé au-delà de la durée maximale prévue, en vue de permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du contrat et prévue au titre de l'aide attribuée, sans que cette prolongation puisse

excéder le terme de l'action concernée ou, pour les salariés âgés de cinquante-huit ans ou plus, jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite.

Article 10

L'arrêté préfectoral du 20 février 2023 par le préfet de région Hauts-de-France fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion contrat initiative emploi est abrogé.

Article 11

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 21/03/2024



Bertrand GAUME

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Annexe 1

Modalités de prise en charge du contrat unique d'insertion CIE, en pourcentage du SMIC horaire brut

TABLEAU N°1 taux de prise en charge par public pour les conventions initiales et les renouvellements

Dispositions nationales et dispositions spécifiques régionales		
Taux de prise en charge (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée maximale de prise en charge de la convention initiale et du renouvellement
30 %	30 heures	6 mois
<p>Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134 du Code du Travail) et recrutés dans un des secteurs visés dans l'annexe 2 de l'arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeunes âgés de moins de 26 ans, et de moins de 31 ans si présentant un handicap à l'exception de ceux pouvant prétendre à un CIE BRSA et ayant un niveau de qualification équivalent ou inférieur au baccalauréat (niveau 4) 		
35 %	30 heures	6 mois
<p>Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134 du Code du Travail) et recrutés dans un des secteurs visés dans l'annexe 2 de l'arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeunes âgés de moins de 26 ans, et de moins de 31 ans si présentant un handicap à l'exception de ceux pouvant prétendre à un CIE BRSA et présentant un niveau de qualification équivalent ou inférieur au niveau 4 (baccalauréat) résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville ; - jeunes âgés de moins de 26 ans, et de moins de 31 ans si présentant un handicap à l'exception de ceux pouvant prétendre à un CIE BRSA et présentant un niveau de qualification équivalent ou inférieur au niveau 4 (baccalauréat) résidant en zones de revitalisation rurale. 		
47 %	30 heures	6 mois
<p>Personnes « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (article. L.5134 du Code du Travail) et recrutés dans un des secteurs visés dans l'arrêté :</p> <p>dépourvues d'emploi depuis plus de 12 mois et résidant dans les territoires de la Sambre-Avesnois Thiérache, du Cateau-Cambrésis, Caudry et Solesmes (liste des communes concernées en annexe de l'arrêté).</p>		

TABLEAU N°2 Conventions annuelles d'objectifs et de moyens conclues avec les conseils départementaux

Conventions annuelles d'objectifs et de moyens conclues avec les conseils départementaux			
Taux de prise en charge par l'Etat (% du SMIC horaire brut)	Durée hebdomadaire maximale de prise en charge	Durée maximale de prise en charge de la convention initiale ou du renouvellement	Publics
0 %	30 heures	6 mois si CDD 12 mois si CDI	Bénéficiaires du RSA prescrits dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre l'Etat et les conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, à l'exception des résidents du bassin minier pour les conventions annuelles d'objectifs et de moyens du Nord et du Pas-de-Calais.
47 %	35 heures	9 mois	Bénéficiaires du RSA résidents des arrondissements du bassin minier de Béthune, Valenciennes, Douai et Lens prescrits dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre l'Etat et les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

Annexe 2: codes NAF éligibles au CIE jeunes

Code	Intitulés de la NAF
SECTION A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
01	Culture et production animale, chasse et services annexes
01.1	Cultures non permanentes
01.11	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
01.11Z	<i>Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses</i>
01.12	Culture du riz
01.12Z	<i>Culture du riz</i>
01.13	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
01.13Z	<i>Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules</i>
01.14	Culture de la canne à sucre
01.14Z	<i>Culture de la canne à sucre</i>
01.15	Culture du tabac
01.15Z	<i>Culture du tabac</i>
01.16	Culture de plantes à fibres
01.16Z	<i>Culture de plantes à fibres</i>
01.19	Autres cultures non permanentes
01.19Z	<i>Autres cultures non permanentes</i>
01.2	Cultures permanentes
01.21	Culture de la vigne
01.21Z	<i>Culture de la vigne</i>
01.22	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
01.22Z	<i>Culture de fruits tropicaux et subtropicaux</i>
01.23	Culture d'agrumes
01.23Z	<i>Culture d'agrumes</i>
01.24	Culture de fruits à pépins et à noyau
01.24Z	<i>Culture de fruits à pépins et à noyau</i>
01.25	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
01.25Z	<i>Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque</i>
01.26	Culture de fruits oléagineux
01.26Z	<i>Culture de fruits oléagineux</i>
01.27	Culture de plantes à boissons
01.27Z	<i>Culture de plantes à boissons</i>
01.28	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
01.28Z	<i>Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques</i>
01.29	Autres cultures permanentes
01.29Z	<i>Autres cultures permanentes</i>
01.3	Reproduction de plantes
01.30	Reproduction de plantes
01.30Z	<i>Reproduction de plantes</i>
01.4	Production animale
01.41	Élevage de vaches laitières

01.41Z	<i>Élevage de vaches laitières</i>
01.42	Élevage d'autres bovins et de buffles
01.42Z	<i>Élevage d'autres bovins et de buffles</i>
01.43	Élevage de chevaux et d'autres équidés
01.43Z	<i>Élevage de chevaux et d'autres équidés</i>
01.44	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
01.44Z	<i>Élevage de chameaux et d'autres camélidés</i>
01.45	Élevage d'ovins et de caprins
01.45Z	<i>Élevage d'ovins et de caprins</i>
01.46	Élevage de porcins
01.46Z	<i>Élevage de porcins</i>
01.47	Élevage de volailles
01.47Z	<i>Élevage de volailles</i>
01.49	Élevage d'autres animaux
01.49Z	<i>Élevage d'autres animaux</i>
01.5	Culture et élevage associés
01.50	Culture et élevage associés
01.50Z	<i>Culture et élevage associés</i>
01.6	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes
01.61	Activités de soutien aux cultures
01.61Z	<i>Activités de soutien aux cultures</i>
01.62	Activités de soutien à la production animale
01.62Z	<i>Activités de soutien à la production animale</i>
01.63	Traitement primaire des récoltes
01.63Z	<i>Traitement primaire des récoltes</i>
01.64	Traitement des semences
01.64Z	<i>Traitement des semences</i>
01.7	Chasse, piégeage et services annexes
01.70	Chasse, piégeage et services annexes
01.70Z	<i>Chasse, piégeage et services annexes</i>
02	Sylviculture et exploitation forestière
02.1	Sylviculture et autres activités forestières
02.10	Sylviculture et autres activités forestières
02.10Z	<i>Sylviculture et autres activités forestières</i>
02.2	Exploitation forestière
02.20	Exploitation forestière
02.20Z	<i>Exploitation forestière</i>
02.3	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
02.30	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
02.30Z	<i>Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage</i>
02.4	Services de soutien à l'exploitation forestière
02.40	Services de soutien à l'exploitation forestière
02.40Z	<i>Services de soutien à l'exploitation forestière</i>
03	Pêche et aquaculture
03.1	Pêche

03.11	Pêche en mer
03.11Z	<i>Pêche en mer</i>
03.12	Pêche en eau douce
03.12Z	<i>Pêche en eau douce</i>
03.2	Aquaculture
03.21	Aquaculture en mer
03.21Z	<i>Aquaculture en mer</i>
03.22	Aquaculture en eau douce
03.22Z	<i>Aquaculture en eau douce</i>
SECTION Q SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	
86	Activités pour la santé humaine
86.10Z	<i>Activités hospitalières</i>
86.2	Activité des médecins et des dentistes
86.21Z	<i>Activité des médecins généralistes</i>
86.22A	<i>Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie</i>
86.22B	<i>Activités chirurgicales</i>
86.22C	<i>Autres activités des médecins spécialistes</i>
86.23Z	<i>Pratique dentaire</i>
86.9	Autres activités pour la santé humaine
86.90A	<i>Ambulances</i>
86.90B	<i>Laboratoires d'analyses médicales</i>
86.90D	<i>Activités des infirmiers et des sages-femmes</i>
86.90E	<i>Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues</i>
86.90F	<i>Activités de santé humaine non classées ailleurs</i>
87	Hébergement médico-social et social
87.10A	<i>Hébergement médicalisé pour personnes âgées</i>
87.10B	<i>Hébergement médicalisé pour enfants handicapés</i>
87.10C	<i>Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé</i>
87.2	Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes
87.20A	<i>Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux</i>
87.20B	<i>Hébergement social pour toxicomanes</i>
87.3	Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
87.30A	<i>Hébergement social pour personnes âgées</i>
87.30B	<i>Hébergement social pour handicapés physiques</i>
87.9	Autres activités d'hébergement social
87.90A	<i>Hébergement social pour enfants en difficultés</i>
87.90B	<i>Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social</i>
88	Action sociale sans hébergement
88.10A	<i>Aide à domicile</i>
88.10B	<i>Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées</i>
88.10C	<i>Aide par le travail</i>
88.9	Autre action sociale sans hébergement
88.91A	<i>Accueil de jeunes enfants</i>

88.91B	<i>Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés</i>
88.99A	<i>Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents</i>
88.99B	<i>Action sociale sans hébergement n.c.a.</i>

Annexe 3

Listes des communes composant les territoires prioritaires des arrêtés PEC et CIE

- 1-Liste des quartiers politique de la ville
- 2-Les communes classées en zone de revitalisation rurale
- 3-Les communes du bassin minier
- 4-Les communes des arrondissements de la Sambre Avesnois Thiérache, du Cateau-Cambrésis et de Caudry Solesmes

1- Les quartiers politiques de la ville

Europe	Schneider	Schneider	Macé - Darcy
Faubourg D'Isle	Couture Savonnerie	Couture Savonnerie	Ponchelet - Kennedy
Neuville	Gambetta	Gambetta	La Plaine Du 7
Vermandois	Sabatier	Sabatier	Zac Des Deux Villes
Champ Roland Et Bords De L'Oise	Elnon	Elnon	Quartier Du Maroc - La Canche
Gare Et Verrière	Collinière	Collinière	Nouméa
Quartier De L'Artilleur	Arenberg	Arenberg	Languedoc - Cité 10
Roosevelt Rebequet	Petit Steendam	Petit Steendam	Quartier De La Haute Voie
Quartier De La Résidence	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	Saint Pol Sur Mer Quartiers Ouest	Damrémont
Montreuil	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail	Centre Ville
Champagne Moulin - Roux	Soubise - Basse Ville	Soubise - Basse Ville	Chemin Vert - Beaurepaire - Malborough
Saint-Crépin Ouest	Albeck - Europe - Moulin	Albeck - Europe - Moulin	Des résidences Sud du Boulonnais
Presles	Degroote	Degroote	Fort Nieulay - Cailoux - Saint-Pierre
Cheveux	Pont de Bois-Hôtel de ville	Pont de Bois-Hôtel de ville	Beau Marais
Route De Vivières	Résidence-Poste-Triolo	Résidence-Poste-Triolo	Ville Centre
Blanchard	Attargette - Chanzy	Attargette - Chanzy	Centre Historique
Vaucrises	Bizet - Briqueterie	Bizet - Briqueterie	Quartier De La Renaissance
Auby Centre	Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Quatre As
Asturies - Belleforières	Pacot - Vandraccq	Pacot - Vandraccq	Quartier Bonnettes - Saint Pol - Baudimont
Résidence Gayant	Secteur Ouest	Secteur Ouest	Quartier Blancs Monts - Hochettes
Fiers En Escrebieux Pont De La Deûle - Dorignies	Secteur Sud	Secteur Sud	Saint Michel Goudemand
Frais Marais	Secteur Nord Est	Secteur Nord Est	Chemins Jean Jaurès Moulin Hacart
Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac	Secteur Nord	Secteur Nord	Quartier Chanteclair - Cévennes
Faubourg De Béthune	Les Oliveaux	Les Oliveaux	Les Véroitières
Les Epis	Clémenceau-Kiener	Clémenceau-Kiener	Etouvie
Waziers Centre	La Briquetterie	La Briquetterie	Pierre Rollin
Les Explorateurs - Place Du 8 Mai 1945 - Jean Jaurès - La Flamenne	Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	Amiens Nord
Quartier Du Village	Comtesse De Ségur	Comtesse De Ségur	Marcel Paul - Salamandre
Bois Du Quesnoy	Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord	Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord	Condorcet - Philéas Lebesgue
Centre Lambreçon	Nouveau Roubaix	Nouveau Roubaix	Les Parcheminiers
Long Prés - Prés Du Paradis	La Mouchonnière	La Mouchonnière	Soleil Levant - Bouleaux - Platanes
Pont De Pierre	Phalempins	Phalempins	Espérance - Provinces - Lopofa - Québec
Provinces françaises - La Joyeuse	Virolois	Virolois	Les Argillières
L'Épinette	La Bourgogne	La Bourgogne	Elbeuf-Lescouvé
Quartier Intercommunal Sous-Le Bois Montplaisir Rue D'Hautmont	Pont Rompu	Pont Rompu	
Louvroil centre	Blanc Riez	Blanc Riez	
Verrerie - Square République	Epidéme Villas Couteaux	Epidéme Villas Couteaux	
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	Centralité De Beaulieu	Centralité De Beaulieu	
Cité Thiers - Cité Du Rivage - Brunehaut	Coeur de Ville	Coeur de Ville	
Centre Ville - Le Jard	Le Parc	Le Parc	
Chaussiette - Macou	Bruay Centre - Pont de Bruay	Bruay Centre - Pont de Bruay	
Centre Ville	Quartier prioritaire d'Aulnoye-Aymeries Multisites	Quartier prioritaire d'Aulnoye-Aymeries Multisites	
Le Trieu	Quartier prioritaire de Hornaing	Quartier prioritaire de Hornaing	
Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	Les Hauts de Creil	Les Hauts de Creil	
Centre Ville	Les Martinets	Les Martinets	
La Pépinière-De Gaulle	Les Côteaux	Les Côteaux	
Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	Les Rochers - L'Obier	Les Rochers - L'Obier	
Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	Bellevue - Belle Visée	Bellevue - Belle Visée	

Cité Le Jard	Vivier Corax	Vivier Corax	
La Solitude Hermitage	Clos des Roses	Clos des Roses	
Quartier Prioritaire d'Aniche	La Victoire	La Victoire	
Quartier Prioritaire D'Auberchicourt Et Ecaillon	Saint Jean	Saint Jean	
Quartier Prioritaire De Masny	Saint Lucien	Saint Lucien	
Quartier Prioritaire De Montigny En Ostrevent	Argentine	Argentine	
Barrois	Les Terriers	Les Terriers	
Lemay Sainte Marie	La Nacre - Saint Exupéry	La Nacre - Saint Exupéry	
Quartier Prioritaire De Somain	Les Sables	Les Sables	
Résidences Pasteur Et Foch	Kennedy	Kennedy	
Centre Ville - Gambetta	Beauséjour	Beauséjour	
Coeur D'Etoile	Mont Saint Siméon	Mont Saint Siméon	
Fourmies	Montupet	Montupet	
Cité Des Bois	Jaurès - Gare	Jaurès - Gare	
Vieux Centre Ville Saint Géry	Quartier Du Mieux-Etre	Quartier Du Mieux-Etre	
Quartier Saint Roch	Camus	Camus	
Quartier Amérique	Plantigeons - Germinal - République	Plantigeons - Germinal - République	
Résidence D'Esnes	Centre Ville	Centre Ville	
Denain	Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point	Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point	
Liberté Vieux Douchy	Quartier Rimbart	Quartier Rimbart	

2- Les communes en zones de revitalisation rurale

Aisne			
Agnicourt-et-Séchelles	Chigny	Housset	Ohis
Agulcourt	Chivres-en-Laonnois	Iron	Oisy
Aisonville-et-Bernoville	Cierges	Itancourt	Orainville
Aizelles	Cilly	Iviers	Origny-en-Thiérache
Alaincourt	Clairfontaine	Jaulgonne	Origny-Sainte-Benoite
Ambrief	Clermont-les-Fermes	Jeantes	Oulches-la-Vallée-Foulon
Amifontaine	Coincy	Jumencourt	Oulchy-la-Ville
Anizy-le-Grand	Coingt	Jumigny	Oulchy-le-Château
Any-Martin-Rieux	Colligis-Crandelain	Juvincourt-et-Damary	Paissy
Archon	Colonfay	Laigny	Pancy-Courtecon
Arcy-Sainte-Restitue	Concevreux	Landifay-et-Bertaignemont	Papleux
Armentières-sur-Ourcq	Condé-en-Brie	Landouzy-la-Cour	Parcy-et-Tigny
Assis-sur-Serre	Condé-sur-Suipe	Landouzy-la-Ville	Parfondeval
Aubenton	Connigis	Landricourt	Pargnan
Aubigny-en-Laonnois	Corbeny	Lappion	Pargny-la-Dhuys
Audigny	Coucy-le-Château-Auffrique	Latilly	Pargny-les-Bois
Les Autels	Coucy-lès-Eppes	Launoy	Parpeville
Autremencourt	Coucy-la-Ville	Lavaqueresse	Passy-sur-Marne
Autreppes	Coulonges-Cohan	Lemé	Pierrepont
Azy-sur-Marne	Courboin	Lerzy	Pignicourt
Bancigny	Courchamps	Leschelle	Pinon
Barenton-Bugny	Courmont	Lesquelles-Saint-Germain	Pleine-Selve
Barenton-Cel	Courtemont-Varenes	Leuilly-sous-Coucy	Le Plessier-Huleu
Barenton-sur-Serre	Courtrizy-et-Fussigny	Leuze	Plomion
Barisis-aux-Bois	Couvron-et-Aumencourt	Licy-Clignon	Ployart-et-Vaurseine
Barzy-en-Thiérache	Cramaille	Lierval	Pontavert
Barzy-sur-Marne	Craonne	Liesse-Notre-Dame	Pont-Saint-Mard
Bassoles-Aulers	Craonnelle	Lislet	Pouilly-sur-Serre
Vallées en Champagne	Crécy-au-Mont	Logny-lès-Aubenton	Prémontré
Beaumé	Crécy-sur-Serre	Lor	Priez
Beaurieux	Crézancy	Loupeigne	Prisces
Belleau	La Croix-sur-Ourcq	Luigny	Proisy
Benay	Crupilly	Luzoir	Proix
Bergues-sur-Sambre	Cuirieux	Ly-Fontaine	Prouvais
Berlancourt	Cuiry-Housse	Maast-et-Violaine	Provisieux-et-Plesnoy
Berlise	Cuiry-lès-Chaudardes	Mâchecourt	Puisieux-et-Clanlieu
Bernot	Cuiry-lès-Iviers	Macquigny	Quincy-Basse
Berrieux	Cuissy-et-Geny	Maizy	Raillimont
Berry-au-Bac	Dagny-Lambercy	La Malmaison	Regny
Berthenicourt	Dercy	Malzy	Remies
Bertricourt	Dizy-le-Gros	Marchais	Remigny
Besmé	Dohis	Dhuys et Morin-en-Brie	Renansart
Besmont	Dolignon	Marcy-sous-Marle	Renneval
Beugneux	Dorengt	Mareuil-en-Dôle	Résigny
Beuvarde	Dravegny	Marfontaine	Reuilly-Sauvigny
Bézu-Saint-Germain	Drizy	Marle	Ribeauville
Billy-sur-Ourcq	Ébouleau	Marly-Gomont	Ribemont
Blérancourt	Effry	Martigny	Rocourt-Saint-Martin
Blesmes	Englancourt	Martigny-Courpierre	Rocquigny
Bois-lès-Pargny	Éparcy	Mauregny-en-Haye	Rogny
Boncourt	Époux-Bézu	Mennevret	Romeny
Bonneil	Épièdes	Merlieux-et-Fouquerolles	Ronchères

Bonnesvalyn	Erlon	Mesbrecourt-Richecourt	Roucy
Bosmont-sur-Serre	Érloy	Meurival	Rougeries
Bouconville-Vauclair	Esquéhéries	Mézières-sur-Oise	Rouvroy-sur-Serre
Boué	Essigny-le-Grand	Mézy-Moulins	Royaucourt-et-Chailvet
Bouffignereux	Essômes-sur-Marne	Missy-lès-Pierrepoint	Rozet-Saint-Albin
Bouresches	Étampes-sur-Marne	Molain	Rozières-sur-Crise
Bourg-et-Comin	Étréaupont	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	Rozoy-Bellevalle
Bourguignon-sous-Coucy	Étrépilly	Monceau-le-Waast	Grand-Rozoy
Bourguignon-sous-Montbavin	Étreux	Monceau-sur-Oise	Rozoy-sur-Serre
La Bouteille	Évergnicourt	Mondrepuis	Sains-Richaumont
Brancourt-en-Laonnois	Fère-en-Tardenois	Montaigu	Saint-Algis
Brasles	La Ferté-Chevresis	Montbavin	Saint-Aubin
Braye-en-Laonnois	Fesmy-le-Sart	Montcornet	Saint-Clément
Braye-en-Thiérache	La Flamengrie	Mont-d'Origny	Sainte-Croix
Brécy	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	Montgru-Saint-Hilaire	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt
Breny	Folembray	Monthenault	Saint-Eugène
Brissay-Choigny	Fontaine-lès-Vervins	Monthiers	Sainte-Geneviève
Brissy-Hamégicourt	Fontenelle	Monthurel	Saint-Gengoulph
Brumetz	Fossoy	Montigny-l'Allier	Saint-Gobert
Brunehamel	Franqueville	Montigny-le-Franc	Saint-Martin-Rivière
Bruyères-sur-Fère	Fresnes-en-Tardenois	Montigny-lès-Condé	Saint-Michel
Bucilly	Fresnes-sous-Coucy	Montigny-sous-Marle	Saint-Paul-aux-Bois
Bucy-lès-Pierrepoint	Froidestrées	Montigny-sur-Crécy	Saint-Pierre-lès-Franqueville
Buire	Froidmont-Cohartille	Montlevon	Saint-Pierremont
Buironfosse	Gandelu	Montloué	Sainte-Preuve
Burelles	Gercy	Mont-Saint-Jean	Saint-Rémy-Blanzy
Bussiares	Gergny	Mont-Saint-Père	Saint-Thomas
Buzancy	Gibercourt	Morgny-en-Thiérache	Saponay
Camelin	Gizy	Mortiers	Selens
La Capelle	Gland	Moulins	La Selve
Celles-lès-Condé	Goudelancourt-lès-Berrieux	Moussy-Verneuil	Septvaux
Cerizy	Goudelancourt-lès-Pierrepoint	Moÿ-de-l'Aisne	Sergy
Cerny-en-Laonnois	Goussancourt	Muret-et-Crouettes	Seringes-et-Nesles
Chacrise	Grandlup-et-Fay	Muscourt	Séry-lès-Mézières
Chaillevois	Grandrieux	Nampcelles-la-Cour	Sissonne
Chalandry	Grisolles	Nanteuil-sous-Muret	Sissy
Chamouille	Gronard	Nanteuil-Notre-Dame	Soize
Champs	Grougis	Nesles-la-Montagne	Sommelans
Chaaourse	Villeneuve-sur-Aisne	Neufchâtel-sur-Aisne	Sommeron
Le Charmel	Guise	Neuilly-Saint-Front	Sons-et-Ronchères
Chartèves	Guny	Neuve-Maison	Sorbais
Château-Thierry	Guyencourt	La Neuville-Bosmont	Le Sourd
Châtillon-lès-Sons	Hannapes	La Neuville-Housset	Surfontaine
Châtillon-sur-Oise	Harcigny	La Neuville-lès-Dorengt	Tavaux-et-Pontséricourt
Chaudardes	Hartenne-et-Taux	Neuville-sur-Ailette	Thenailles
Chaudun	Hary	Neuville	Thenelles
Chermizy-Ailles	Hautevesnes	Nizy-le-Comte	Thiernu
Chéry-lès-Pouilly	Hauteville	Nogentel	Le Thuel
Chéry-lès-Rozoy	Haution	Noircourt	Torcy-en-Valois
Chevennes	La Hérie	Le Nouvion-en-Thiérache	Toulis-et-Attencourt
Chevregny	Le Hérie-la-Viéville	Nouvion-et-Catillon	Trélou-sur-Marne
Chevresis-Monceau	Hinacourt	Nouvion-le-Comte	Trosly-Loire
Chéry-en-Orxois	Hirson	Noyales	Trucy
Chierry	Houry	Œuilly	Tupigny

Urcel	Vierzy
Urvillers	Viffort
Vadencourt	Vigneux-Hocquet
La Vallée-au-Blé	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy
La Vallée-Mulâtre	La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert
Variscourt	Villemontoire
Vassogne	Villeneuve-sur-Fère
Vauxaillon	Villers-Agron-Aiguizy
Vaux-Andigny	Villers-le-Sec
Vendeuil	Villers-lès-Guise
Vendresse-Beaulne	Villers-sur-Fère
Vénérolles	Vincy-Reuil-et-Magny
Verdilly	Voharies
Grand-Verly	Voulpaix
Petit-Verly	Voyenne
Verneuil-sous-Coucy	Wassigny
Verneuil-sur-Serre	Watigny
Vervins	Wiège-Faty
Vesles-et-Caumont	Wimy
Vézilly	Wissignicourt
Michel-Nanteuil	

Pas-de-Calais			
Aix-en-Ergny	Crépy	Incourt	Ramecourt
Aix-en-Issart	Créquy	Labroye	Raye-sur-Authie
Alette	Croisette	Lebiez	Regnaville
Ambricourt	Croix-en-Ternois	Lespinoy	Rimboval
Anvin	Douriez	Ligny-sur-Canche	Roëllecourt
Aubin-Saint-Vaast	Éclimeux	Ligny-Saint-Flochel	Rollancourt
Aubrometz	Écoivres	Linzeux	Rougefay
Auchy-lès-Hesdin	Embry	Lisbourg	Roussent
Aumerval	Enquin-sur-Baillons	La Loge	Royon
Auxi-le-Château	Eps	Loison-sur-Créquoise	Ruisseauville
Averdoingt	Équirre	Lugy	Rumilly
Avesnes	Ergny	Maintenay	Sachin
Avondance	Érin	Maisnil	Sains-lès-Fressin
Azincourt	Fiefs	Maisoncelle	Sains-lès-Pernes
Bailleul-lès-Pernes	Fillèvres	Maninghem	Sainte-Austreberthe
Béalencourt	Flers	Marant	Saint-Denœux
Beaurainville	Fleury	Marconne	Saint-Georges
Beauvois	Floringhem	Marconnelle	Saint-Michel-sous-Bois
Bécourt	Fontaine-lès-Boulans	Marenla	Saint-Michel-sur-Ternoise
Bergueneuse	Fontaine-lès-Hermans	Maresquel-Ecquemincourt	Saint-Pol-sur-Ternoise
Bermicourt	Fontaine-l'Étalon	Marest	Saint-Rémy-au-Bois
Beussent	Fortel-en-Artois	Marles-sur-Canche	Saulchoy
Bezinghem	Foufflin-Ricametz	Marquay	Sempy
Bimont	Framecourt	Matringhem	Senlis
Blangerval-Blangermont	Fresnoy	Mencas	Séricourt
Blangy-sur-Ternoise	Fressin	Moncheaux-lès-Frévent	Sibiville
Blingel	Frévent	Monchel-sur-Canche	Siracourt
Boffles	Fruges	Monchy-Breton	Tangry
Boisjean	Galametz	Monchy-Cayeux	Teneur
Bonnières	Gauchin-Verloingt	Monts-en-Ternois	Ternas
Boubers-lès-Hesmond	Gennes-Ivergny	Mouriez	La Thieuloye
Boubers-sur-Canche	Gouy-en-Ternois	Nédon	Tilly-Capelle
Bouret-sur-Canche	Gouy-Saint-André	Nédonchel	Tollent
Bours	Grigny	Neulette	Torcy
Bourthes	Guigny	Neuville-au-Cornet	Tortefontaine
Boyaval	Guinecourt	Nœux-lès-Auxi	Tramecourt
Brévillers	Guisy	Noyelles-lès-Humières	Troisvaux
Brimeux	Haravesnes	Nuncq-Hautecôte	Vacquerie-le-Boucq
Brias	Hautecloque	Cœuf-en-Ternois	Vacqueriette-Erquières
Buire-au-Bois	Héricourt	Offin	Valhuon
Buire-le-Sec	Herlincourt	Ostreville	Vaulx
Buneville	Herlin-le-Sec	Le Parcq	Verchin
Campagne-lès-Boulonnais	Herly	Parenty	Verchocq
Campagne-lès-Hesdin	Hernicourt	Pernes	Vieil-Hesdin
Canlers	Hesdin	Pierremont	Villers-l'Hôpital
Capelle-lès-Hesdin	Hesmond	Planques	Vincly
Caumont	Hestrus	Bouin-Plumoisson	Wail
Cavron-Saint-Martin	Heuchin	Le Ponchel	Wambercourt
Chériennes	Hézecques	Prédefin	Wamin
Clenleu	Huby-Saint-Leu	Pressy	Beauvoir-Wavans
Conchy-sur-Canche	Huclier	Preures	Wavrans-sur-Ternoise
Contes	Hucquelières	Le Quesnoy-en-Artois	Wicquinghem
Conteville-en-Ternois	Humbert	Quilen	Willeman
Coupelle-Neuve	Humerœuille	Quœux-Haut-Maînil	Willencourt
Coupelle-Vieille	Humières	Radinghem	Zoteux

Oise			
Abancourt	Doméliers	Lannoy-Cuillère	Romescamps
Abbeville-Saint-Lucien	Élencourt	Lavacquerie	Rotangy
Achy	Ernemont-Boutavent	Laverrière	Rothois
Ansauvillers	Escames	Lihus	Rouvroy-les-Merles
Auchy-la-Montagne	Escles-Saint-Pierre	Loueuse	Roy-Boissy
Bacouël	Esquennoy	Luchy	Saint-André-Farivillers
Bazancourt	Feuquières	Maisoncelle-Tuilerie	Saint-Arnoult
Beaudéduit	Fléchy	Marseille-en-Bauvaisis	Saint-Deniscourt
Beauvoir	Fontaine-Bonneleau	Martincourt	Sainte-Eusoye
Blancfossé	Fontaine-Lavaganne	Maulers	Saint-Maur
Blargies	Fontenay-Torcy	Le Mesnil-Conteville	Saint-Omer-en-Chaussée
Blicourt	Formerie	Le Mesnil-Saint-Firmin	Saint-Quentin-des-Prés
Bonneuil-les-Eaux	Fouillois	Molliens	Saint-Samson-la-Poterie
Bonnières	Francastrail	Monceaux-l'Abbaye	Saint-Thibault
Bonvillers	Froissy	Montreuil-sur-Brèche	Saint-Valery
Bouvesse	Le Gallet	Morvillers	Sarcus
Breteuil	Gaudechart	Mory-Montcrux	Sarnois
Briot	Gerberoy	Muidorge	Le Saulchoy
Brombos	Glatigny	Mureaumont	Senantes
Broquiers	Gourchelles	La Neuville-Saint-Pierre	Sérivillers
Broyes	Gouy-les-Groseillers	La Neuville-sur-Oudeuil	Sommereux

Bucamps	Grandvillers	La Neuville-Vault	Songeons
Buicourt	Grémévillers	Noirémont	Sully
Campeaux	Grez	Noyers-Saint-Martin	Tartigny
Campremy	Halloy	Offoy	Thérines
Canny-sur-Thérain	Hannaches	Omécourt	Thieuloy-Saint-Antoine
Catheux	Le Hamel	Oroër	Thieux
Cempuis	Hanvoile	Oudeuil	Troussencourt
Chepoix	Hardivillers	Oursel-Maison	Vendeuil-Caply
Choqueuse-les-Bénards	Haucourt	Paillart	Vieuvillers
Conteville	Hautbos	Pisseleu	Villers-sur-Bonnières
Cormeilles	Haute-Épine	Plainville	Villers-Vermont
Crèvecœur-le-Grand	Hécourt	Prévillers	Villers-Vicomte
Crillon	La Hérelle	Puits-la-Vallée	Vrocourt
Le Crocq	Héricourt-sur-Thérain	Le Quesnel-Aubry	Wambezy
Croissy-sur-Celle	Hétomesnil	Quincampoix-Fleuzy	
Daméroucourt	Lachapelle-sous-Gerberoy	Reuil-sur-Brèche	
Dargies	Lachaussée-du-Bois-d'Écu	Rocquencourt	

Somme

Ablaincourt-Pressoir	Cléry-sur-Somme	Guyencourt-Saulcourt	Occhoches
Acheux-en-Amiénois	Cocquereuil	Hallu	Oneux
Agenville	Coigneux	Hancourt	Outrebois
Agenvillers	Colincamps	Harbonnières	Ovillers-la-Boisselle
Ailly-le-Haut-Clocher	Combles	Hardecourt-aux-Bois	Parvillers-le-Quesnoy
Aizecourt-le-Bas	Contalmaison	Harponville	Péronne
Aizecourt-le-Haut	Conteville	Hautvillers-Ouville	Hypercourt
Albert	Coulouvillers	Hédauville	Pœuilly
Allaines	Courcellette	Hem-Monacu	Ponches-Estruval
Argoules	Courcelles-au-Bois	Herbécourt	Ponthoile
Arquèves	Cramont	Hérissart	Pont-Remy
Arry	Crécy-en-Ponthieu	Herleville	Port-le-Grand
Assevillers	Le Crotoy	Hervilly	Pozières
Auchonvillers	Curly	Hesbécourt	Prouville
Autheux	Dernancourt	Heudicourt	Proyart
Authie	Deville	Heuzecourt	Puchevillers
Authuille	Doingt	Hiermont	Punchy
Aveluy	Domesmont	Iriès	Puzeaux
Barleux	Dominois	Lamotte-Buleux	Pys
Barly	Domléger-Longvillers	Lavièville	Quend
Bayencourt	Dompierre-Becquincourt	Léalvillers	Raincheval
Bayonvillers	Dompierre-sur-Authie	Lesbœufs	Ramburelles
Bazentin	Domqueur	Liéramont	Rancourt
Béalcourt	Domvast	Ligescourt	Regnière-Écluse
Beaucourt-sur-l'Ancre	Driencourt	Lihons	Remaisnil
Beaufort-en-Santerre	Éclusier-Vaux	Long	Roisel
Beaumont	Englebelmer	Longavesnes	Ronssoy
Beaumont-Hamel	Épécamps	Longueval	Rosières-en-Santerre
Bécardel-Bécourt	Épehy	Louvencourt	Rouvroy-en-Santerre
Belloy-en-Santerre	Équancourt	Machiel	Rue
Bernâtre	Ergnies	Machy	Sailly-Flibeaucourt
Bernaville	Estrées-Deniécourt	Mailly-Maillet	Sailly-Saillisel
Bernay-en-Ponthieu	Estrées-lès-Crécy	Maisnières	Saint-Acheul
Bernes	Éterpigny	Maison-Ponthieu	Saint-Léger-lès-Authie
Berneuil	Étinehem-Méricourt	Maison-Roland	Saint-Quentin-en-Tourmont
Berny-en-Santerre	Étricourt-Manancourt	Maizicourt	Saint-Riquier
Bertrancourt	Favières	Carnoy-Mametz	Senlis-le-Sec
Biaches	Fay	Marchépot-Misery	Sorel
Biencourt	Feuillères	Maricourt	Soyécourt
Boisbergues	Fienvillers	Marieux	Suzanne
Le Boisle	Fins	Marquaix	Templeux-la-Fosse
Bonneville	Flaucourt	Martaineville	Templeux-le-Guéard
Bouchavesnes-Bergen	Flers	Maucourt	Thiepval
Bouchoir	Folies	Maurepas	Thièvres
Boufflers	Fontaine-lès-Cappy	Méalte	Tilloy-Floriville
Bouillancourt-en-Séry	Fontaine-sur-Maye	Méharicourt	Tincourt-Boucly
Bouttencourt	Forceville	Le Meillard	Le Titre
Bouvincourt-en-Vermandois	Forest-l'Abbaye	Mesnil-Bruntel	Toutencourt
Bouzincourt	Forest-Montiers	Mesnil-Domqueur	Varenes
Brailly-Cornehotte	Fort-Mahon-Plage	Mesnil-en-Arrouaise	Vauchelles-lès-Authie
Bray-sur-Somme	Foucaucourt-en-Santerre	Mesnil-Martinsart	Vauvillers
Brie	Fouquescourt	Mézerolles	Vercourt
Brucamps	Framerville-Rainecourt	Millencourt	Vermandovillers
Buigny-l'Abbé	Francières	Millencourt-en-Ponthieu	Villers-Carbonnel
Buigny-Saint-Maclou	Fransart	Miramont	Villers-Faucon
Buire-Courcelles	Fresnes-Mazancourt	Moislains	Villers-sous-Ailly
Buire-sur-l'Ancre	Fretteville	Estrées-Mons	Villers-sur-Authie
Bus-lès-Artois	Fricourt	Montauban-de-Picardie	Ville-sur-Ancre
Bussu	Frise	Montigny-les-Jongleurs	Vironchaux
Bussus-Bussuel	Frohen-sur-Authie	Fieffes-Montrelet	Vismes

Caix	Froyelles	Morlancourt	Vitz-sur-Authie
Canchy	Gapennes	Mouflers	Vraignes-en-Vermandois
Candas	Ginchy	Nampont	Vrély
Cappy	Gorenflos	Neuilly-le-Dien	Vron
Cartigny	Gorges	Neuilly-l'Hôpital	Warvillers
Chaulnes	Grandcourt	La Neuville-lès-Bray	Wiencourt-l'Équipée
La Chavatte	Gueschart	Nouvion	Yaucourt-Bussus
Chilly	Gueudecourt	Noyelles-en-Chaussée	Yvrench
Chuignes	Guillaucourt	Noyelles-sur-Mer	Yvrencheux
Chuignolles	Guillemont	Nurlu	

3- Les communes du bassin minier

Nord			
Abscou	Douchy-les-Mines	Lieu-Saint-Amand	Rieulay
Anhiers	Écaillon	Loffre	Rœulx
Aniche	Émerchicourt	Lourches	Rombies-et-Marchipont
Annœullin	Erchin	Maing	Roost-Warendin
Anzin	Erre	Marchiennes	Roucourt
Auberchicourt	Escaudain	Marly	Rouvignies
Aubry-du-Hainaut	Escautpont	Masny	Saint-Amand-les-Eaux
Auby	Esquerchin	Mastaing	Saint-Aybert
Aulnoy-lez-Valenciennes	Famars	Monchaux-sur-Écaillon	Saint-Saulve
Bauvin	Faumont	Moncheaux	Sebourg
Bellaing	Fenain	Monchecourt	La Sentinelle
Beuvrages	Férin	Montigny-en-Ostrevent	Sin-le-Noble
Bouchain	Flers-en-Escrebieux	Mortagne-du-Nord	Somain
Bruay-sur-l'Escaut	Flines-lès-Mortagne	Neuville-sur-Escaut	Thiant
Bruille-lez-Marchiennes	Flines-lez-Raches	Nivelle	Thivencelle
Bruille-Saint-Amand	Fresnes-sur-Escaut	Noyelles-sur-Selle	Thumeries
Bugnicourt	Gœulzin	Odomez	Thun-Saint-Amand
Camphin-en-Carembault	Guesnain	Oisy	Trith-Saint-Léger
Cantin	Hantay	Onnaing	Valenciennes
Carnin	Hasnon	Ostricourt	Vicq
Château-l'Abbaye	Haulchin	Pecquencourt	Vieux-Condé
Condé-sur-l'Escaut	Haveluy	Petite-Forêt	Villers-au-Tertre
Courchelettes	Hélesmes	Phalempin	Vred
Coutiches	Hergnies	Prouvy	Wahagnies
Crespin	Hérin	Provin	Wallers
Cuincy	Hornaing	Quarouble	Wandignies-Hamage
Dechy	Lallaing	Quiévrchain	Warlaing
Denain	Lambres-lez-Douai	Râches	Wavrechain-sous-Denain
Douai	Lauwin-Planque	Raimbeaucourt	Waziers
	Lewarde	Raismes	

Pas-de-Calais			
Ablain-Saint-Nazaire	Camblain-Châtelain	Gosnay	Nédon
Acheville	Cambrin	Grenay	Nédonchel
Aix-Neulette	Carency	Haillcourt	Neuville-Saint-Vaast
Allouagne	Carvin	Haisnes	Neuvireuil
Ames	Cauchy-à-la-Tour	Harnes	Nœux-les-Mines
Amettes	La Comté	Hénin-Beaumont	Noyelles-Godault
Angres	Corbehem	Hermin	Noyelles-lès-Vermelles
Annay	Courcelles-lès-Lens	Hersin-Coupigny	Noyelles-sous-Lens
Annequin	Courrières	Hesdigneul-lès-Béthune	Oignies
Annezin	Cuinchy	Houchin	Oppy
Arleux-en-Gohelle	Diéval	Houdain	Ourton
Auchel	Divion	Hulluch	Pont-à-Vendin
Auchy-au-Bois	Dourges	Izel-lès-Équerchin	Quiéry-la-Motte
Auchy-les-Mines	Douvrin	Labevrière	Rebreuve-Ranchicourt
Aumerval	Drocourt	Labourse	Rely
Avion	Drouvin-le-Marais	Lapugnoy	Rouvroy
Bailleul-lès-Pernes	Éleu-dit-Leauwette	Leforest	Ruitz
Bailleul-Sir-Berthoult	Enquin-lez-Guinegatte	Lens	Sailly-Labourse
Bajus	Estevelles	Lespesses	Sains-en-Gohelle
Barlin	Estrée-Blanche	Libercourt	Saint-Hilaire-Cottes
Bénifontaine	Évin-Malmaison	Lières	Sallaumines
Béthune	Farbus	Liévin	Souchez
Beugin	Febvin-Palfart	Ligny-lès-Aire	Thélus
Beuvry	Ferfay	Lillers	Vaudricourt
Billy-Berclau	Fléchin	Loison-sous-Lens	Vendin-le-Vieil
Billy-Montigny	Floringhem	Loos-en-Gohelle	Vermelles
Bois-Bernard	Fontaine-lès-Hermans	Lozinghem	Verquigneul
Bouvigny-Boyeffles	Fouquereuil	Maisnil-lès-Ruitz	Verquin
Brebières	Fouquières-lès-Béthune	Marles-les-Mines	Vimy
Bruay-la-Buissière	Fouquières-lès-Lens	Mazingarbe	Violaines
Bully-les-Mines	Fresnicourt-le-Dolmen	Méricourt	Westrehem
Burbure	Fresnoy-en-Gohelle	Meurchin	Willerval
Calonne-Ricouart	Givenchy-en-Gohelle	Montigny-en-Gohelle	Wingles

4- Les communes de la Sambre Avesnois Thiérache, Cateau-Cambrésis et Caudry-Solesmes

Avesnes-sur-Helpes		
Aisonville-et-Bernoville	Crupilly	La Hérie
Any-Martin-Rieux	Cuiry-lès-Iviers	Le Hérie-la-Viéville
Archon	Dagny-Lambercy	Hirson
Aubenton	Dizy-le-Gros	Houry
Audigny	Dohis	Housset
Les Autels	Dolignon	Iron
Autreppes	Dorengt	Iviers
Bancigny	Effry	Jeantes
Barzy-en-Thiérache	Englancourt	Laigny
Beaumé	Éparcy	Landifay-et-Bertaignemont
Bergues-sur-Sambre	Erluy	Landouzy-la-Cour
Berlancourt	Esquéhéries	Landouzy-la-Ville
Berlise	Étréaupont	Lavaqueresse
Bernot	Étreux	Lemé
Besmont	Fesmy-le-Sart	Lerzy
Boué	La Flamengrie	Leschelle
La Bouteille	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	Lesquielles-Saint-Germain
Braye-en-Thiérache	Fontaine-lès-Vervins	Leuze
Brunehamel	Fontenelle	Lislet
Bucilly	Franqueville	Logny-lès-Aubenton
Buire	Froidestrées	Lugny
Buironfosse	Gercy	Luzoir
Burelles	Gergny	Macquigny
La Capelle	Grandrieux	Malzy
Chaourse	Gronard	Marfontaine
Chéry-lès-Rozoy	Grougis	Marly-Gomont
Chevennes	Guise	Martigny
Chigny	Hannapes	Mennevret
Clairfontaine	Harcigny	Molain
Clermont-les-Fermes	Hary	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy
Coingt	Hauteville	Monceau-sur-Oise
Colonfay	Haution	Mondrepuis

Vervins	
Montcornet	Saint-Algis
Montloué	Saint-Clément
Mont-Saint-Jean	Sainte-Geneviève
Morgny-en-Thiérache	Saint-Gobert
Nampcelles-la-Cour	Saint-Martin-Rivière
Neuve-Maison	Saint-Michel
La Neuville-Housset	Saint-Pierre-lès-Franqueville
La Neuville-lès-Dorengt	Soize
Noircourt	Sommeron
Le Nouvion-en-Thiérache	Sorbais
Noyales	Le Sourd
Ohis	Thenailles
Oisy	Le Thuel
Origny-en-Thiérache	Tupigny
Papleux	Vadencourt
Parfondeval	La Vallée-au-Blé
Plomion	La Vallée-Mulâtre
Prisces	Vaux-Andigny
Proisy	Vénérolles
Proix	Grand-Verly
Puisieux-et-Clanlieu	Petit-Verly
Raillimont	Vervins
Renneval	Vigneux-Hocquet
Résigny	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy
Ribeauville	Villers-lès-Guise
Rocquigny	Vincy-Reuil-et-Magny
Rogny	Voharies
Romery	Voulpaix
Rougeries	Wassigny
Rouvroy-sur-Serre	Watigny
Rozoy-sur-Serre	Wiège-Faty
Sains-Richaumont	Wimy

Cateau-Cambrésis		
Awoingt	Haucourt-en-Cambrésis	Rumilly-en-Cambrésis
Banteux	Honnechy	Saint-Benin
Bantouzelle	Honnecourt-sur-Escaut	Saint-Souplet
Bazuel	Inchy	Séranvillers-Forenville
Beaumont-en-Cambrésis	Lesdain	Troisvilles
Bertry	Ligny-en-Cambrésis	Villers-Guislain
Briastre	Malincourt	Villers-Outréaux
Busigny	Marcoing	Villers-Plouich
Cantaing-sur-Escaut	Maretz	Walincourt-Selvigny
Le Cateau-Cambrésis	Masnières	Wambaix
Catillon-sur-Sambre	Maurois	
Cattenières	Mazinghien	
Caullery	Montay	
Clary	Montigny-en-Cambrésis	
Crèvecœur-sur-l'Escaut	Neuvilly	
Dehéries	Niergnies	
Élincourt	Noyelles-sur-Escaut	
Esnes	Ors	
Flesquières	Pommereuil	
Fontaine-au-Pire	Rejet-de-Beaulieu	
Gonnelleu	Reumont	
Gouzeaucourt	Ribécourt-la-Tour	
La Groise	Les Rues-des-Vignes	

Caudrésis -Solesmes	
Avesnes-les-Aubert	Saint-Martin-sur-Écaillon
Beaurain	Saint-Python
Beauvois-en-Cambrésis	Saint-Vaast-en-Cambrésis
Bermerain	Saulzoir
Béthencourt	Solesmes
Bévilillers	Sommaing
Boussières-en-Cambrésis	Vendegies-sur-Écaillon
Cagnoncles	Vertain
Capelle	Viesly
Carnières	Villers-en-Cauchies
Caudry	
Cauroir	
Escarmain	
Estourmel	
Hausy	
Iwuy	
Montrécourt	
Naves	
Quiévy	
Rieux-en-Cambrésis	
Romerics	
Saint-Aubert	
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	